

**Document de position des Forêts Communautaires (FC)
sur le recentrage/évaluation du plan d'action APV FLEGT**

Nous, membres des associations des forêts communautaires des régions du centre ; Sud et Est,

Réunis à Yaoundé, au Cameroun, à l'occasion de l'atelier de préparation des PME et des FC à l'évaluation du Plan d'action FLEGT et d'échange avec l'évaluateur du plan d'action

Représentant les associations des forêts communautaires ci-après :

.....

.....

.....

Reconnaissant que le Cameroun et l'Union Européenne ont signé et ratifié l'Accord de partenariat volontaire en vue de réduire l'exploitation forestière illégale via le renforcement des réglementations, de la gouvernance et du commerce de bois qui en découle ;

Conscient du rôle que joue le Gouvernement, la société civile et le secteurs privé dans la mise en œuvre du Plan d'action FLEGT notamment à travers la réforme des lois, le plaidoyer, la sensibilisation et la formation des parties prenantes ;

Conscient du rôle que les forêts communautaires ont a joué pour contribuer à donner au processus APV toute sa crédibilité au Cameroun ;

Considérant que la satisfaction des forêts communautaires vis-à-vis des mesures gouvernementales prises pour assurer la mise en œuvre réussie du plan d'action FLEGT constitue l'un des indicateurs de succès ;

Prenant acte de ce que l'APV FLEGT est outil de durabilité, de transparence, de construction de la légalité ;

Convaincu que le succès de ce mécanisme exige l'implication des forêts communautaires ;

Après avoir analysé les résultats/impacts du plan d'action FLEGT au Cameroun en rapport avec les forêts communautaires ;

Après avoir relevé les contraintes auxquelles les forêts communautaires sont confrontées et qui concernent le disfonctionnement de certains textes, de la CNS, la survivance de mauvaises pratiques sur le trajet d'évacuation du bois légal, la faiblesse des financement des FC et les problèmes d'ordre fonctionnels.

Nous, Représentants des Forêts communautaires,

Adhérons aux exigences du plan d'action APV-FLEGT et exhortons tous les acteurs à s'engager dans le processus ;

Nous engageons à jouer pleinement notre rôle pour la réussite de l'APV au Cameroun ;

Appelons les Organisations de la Société civile impliquées dans le processus FLEGT à

- Renforcer en permanence les capacités des FC jusqu'au niveau local en passant par la fédération nationale pour assurer l'appropriation ;
- Aider les FC à créer une fédération nationale des FC pour mieux défendre leurs intérêts dans la mise en œuvre de l'APV ;
- Que les OSC renforcent les capacités de gestion managériale des entités de FC et le matériel de transformation du bois ;

Demandons au Gouvernement de

- subventionner l'exploitation des FC par exemple en aidant les FC à ouvrir des pistes forestières qui va leur permettre de sortir facilement le bois de la forêt vers la route et en mettant à leur disposition le matériel d'exploitation ;
- finaliser les réformes législatives et politiques engagées en rapport avec l'APV ;
- veiller au maintien d'un dialogue permanent entre le représentant des FC au CNS et les FC ;
- poursuivre la lutte contre la corruption pratiquées sur les routes et qui entrave les activités d'évacuation de bois menées par les FC ;
- développer une vision cohérente sur l'implication et la participation des FC à la mise en œuvre de l'APV ;
- renforcer les capacités du personnel des contrôles ;
- Organiser sur les routes des opérations conjointes coup de point ;

Exhortons l'Union Européenne à :

- accroître les financements des activités APV en direction de la société civile ;
- mettre à la disposition de la fédération nationale des FC des moyens nécessaires pour assurer son fonctionnement.

Fait à Yaoundé le 21 mai 2015

Annexes

1. Analyse des résultats /impacts de l'APV au Cameroun en rapport avec les Forêts Communautaires (FC)

Eléments du Plan d'action FLEGT	Résultats/Impacts (Changements observés; positifs ou négatifs, directs ou indirects)	Description du changement (Qui, Quoi,)	Mécanismes acteurs ou facteurs ayant contribué au changement	Comment le PAF a contribué au changement
Transparence	Les FC ont accès à l'information. Accès à des informations exactes sur la localisation et la propriété des concessions forestières et sur l'état des forêts, ainsi que par la transmission d'informations sur les lois et règlements dans des langues compréhensibles	Les informations sont données par les documents mis à la disposition du public, les radios communautaires, les réunions, le bouche à oreille	(Acteurs) Les ONGs (FODER, Nature +, SNV, CED), radio communautaires (Mécanismes) *Ateliers de formation et de sensibilisation, informations	Le plan d'action a contribué en prévoyant un axe sur l'accès à l'information
	Transparence dans l'exploitation du bois et produits dérivés	Les cas d'exploitation illégale de bois sont dénoncés et les parcelles annuelles de coupe sont de plus en plus respectées. Les inventaires sont faits de manière systématique sur le terrain et non plus dans les Bureaux	Acteurs (OSC, FC) Mécanismes (les Comités de vigilance des FC dénoncent dans les regroupements et ceux-ci relais l'information au MINFOF, regroupements des FC)	En insistant sur l'obtention des documents légaux pour pouvoir transformer dans le bois ; en amenant à respecter les règles en matière d'exploitation légale (Notification de démarrage d'activité, CAE, documents sécurisés)

Eléments du Plan d'action FLEGT	Résultats/Impacts (Changements observés; positifs ou négatifs, directs ou indirects)	Description du changement (Qui, Quoi,)	Mécanismes acteurs ou facteurs ayant contribué au changement	Comment le PAF a contribué au changement
	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence financière 	Ouverture de comptes bancaires, formation sur la gestion financière, tenu du livre caisse.	(mécanismes) Formation et sensibilisation permanente Les OSC	En intégrant dans le système de gestion proposé dans le Plan d'action les éléments sur la transparence financière.
Système de vérification de la légalité	Système de SIGIF annoncé par le MINFOF, mais pas encore opérationnel,			
	Lettre de voiture	Avant le transport pouvait se faire avec ou sans lettre de voiture ce qui encourageait la corruption. Aujourd'hui, ce document est utilisé de manière systématique et on ne peut plus traverser un poste de voiture sans lettre de voiture	Instructions du MINFOF allant dans le sens de l'exigence des lettres de voiture lors de l'évacuation du bois	Conforme au plan d'action de l'APV
	Déclaration de stocks	La FC saisi le chef de poste par écrit pour déclarer le stock. Le formulaire rempli intègre des informations sur l'essence, le volume, et le prix	(mécanisme) Le délégué d'une FC déclare qu'il a un stock de bois posé dans son assiette qu'il veut évacuer et le chef de poste fait la descente,	En donnant aux Etat la possibilité de mettre sur pied certaines grilles de vérification qui a conduit les services locaux du MINFOF a

Eléments du Plan d'action FLEGT	Résultats/Impacts (Changements observés; positifs ou négatifs, directs ou indirects)	Description du changement (Qui, Quoi,)	Mécanismes acteurs ou facteurs ayant contribué au changement	Comment le PAF a contribué au changement
		de l'essence.	vérifie l'essence et le volume et rend compte à son supérieur qui donne une autorisation d'évacuer le bois. Cette information permet de parapher les lettres de voitures.	adopter des mesures qui favorisent la vérification de la légalité du bois.
Renforcement des capacités	Les capacités de certaines FC ont été renforcées	Quelques Formation et sensibilisation organisées au niveau national sur des thèmes comme la gestion financière, le rôle des membres du Bureau...)	avec l'appui des ONGs	En orientant l'action gouvernementale et des ONG dans la sensibilisation et la formation des acteurs
Reformes politiques	Réforme de la loi forestière en cours	Représentant des FC a pris part au processus de réforme	Plaidoyer des OSC	Dans l'accord, il y'a l'obligation de créer un Comité multi-acteur d'échange sur la mise en œuvre de l'APV FLEGT (CNS)
	Mise en place du Comité National du suivi de la mise en œuvre de l'APV avec une place accordée aux FC	L'Etat a crée le Comité et les OSC ont fait un plaidoyer sur la composition du CNS	Plaidoyer des OSC	Prévue dans l'APV

Eléments du Plan d'action FLEGT	Résultats/Impacts (Changements observés; positifs ou négatifs, directs ou indirects)	Description du changement (Qui, Quoi,)	Mécanismes acteurs ou facteurs ayant contribué au changement	Comment le PAF a contribué au changement
		Arrêté 129/2012 portant création et composition du CNS		
Solutions équitables	Certaines forêts communautaires sont exploitées dans l'illégalité ;	Certains exploitants forestiers préfèrent travailler dans l'illégalité que de travailler avec les FC légales. Car quand ils travaillent avec les forêts illégales, le bois coûte moins cher et ils demandent aux FC légales de manger leurs papiers		
	Non respect des contrats	Les acheteurs de bois ne respectent pas les clauses des contrats ce qui crée un manque à gagner pour mes communautés	(acteurs) Le client final	

2. Contraintes:

- Malgré les formations reçues, des lacunes sont encore constatées dans la gestion des FC

- Le système de marquage de souche au niveau des FC reste un problème parce qu'il est difficile d'identifier le bois débité issu des FC qui exploitent dans la légalité et celles qui exploitent dans l'illégalité.
- Malgré l'exigence de la lettre de voiture pour le transport du bois, les pots de vins sont toujours exigés aux postes de contrôle.
- Manque de réunion de consultation et de restitution avant et les sessions de CNS et autres réunions d'échanges multi-acteurs.
- Les FC n'ont pas les mêmes moyens d'exploiter comme les grands exploitants
- Les FC sont souvent intimidés par des acheteurs/exploitant de bois qui bénéficient souvent de l'appui des forces de l'ordre
- Exploitations forestiers qui ont un titre voisin des FC traversent leurs limites pour exploiter dans les FC